ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 172

présenté par Mme Billard, M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 7 de cet article, substituer aux mots :

« confédération syndicale catégorielle »,

les mots:

« organisation syndicale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement se comprend par son contenu.